



Code de conduite



Table des matières

1	Nous respectons les règles de concurrence loyale	4
2	Nous combattons la corruption	5
3	Nous respectons les dispositions relatives au commerce extérieur	6
4	Nous respectons les dispositions relatives aux abus de marché	7
5	Nous disposons d'un système de médiation	8
6	Nous agissons en conformité avec les droits de l'homme, les normes de travail et les normes sociales	9
7	Nous attachons une grande importance à la protection de l'environnement	10
8	Nous veillons à la sécurité des produits	10
9	Nous protégeons les données personnelles et gardons les secrets commerciaux	11
10	Nous nous conformons aux lois relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent	11
11	Nous nous engageons à protéger les actifs de l'entreprise	11

Avant-Propos de la Direction de Deutsche Lufthansa AG

**Un comportement responsable et conforme à la loi fait partie
intégrante de notre culture d'entreprise;
il forme la pierre angulaire de notre travail quotidien.**

La Direction de Deutsche Lufthansa AG a adopté le présent code de conduite afin d'y asseoir un système de valeurs pour le groupe et en rend régulièrement compte au conseil d'administration. Les principes définis par ce code de conduite ne sont pas seulement la base d'une concurrence loyale, mais nous aident aussi à identifier et à éviter des risques juridiques et de réputation. Le code de conduite forme un cadre à l'intérieur duquel nous prenons des décisions au sein de l'entreprise ; nous alignons nos actions sur ses lignes directrices qui nous servent également de critères d'évaluation.

Afin de poursuivre une culture d'entreprise basée sur la confiance et l'intégrité, et afin d'assurer notre succès entrepreneurial dans la durée, ce code de conduite s'applique à l'ensemble des organes, responsables et salariés du groupe Lufthansa.

De nos partenaires et notamment des personnes mandatées par nos soins ainsi que des fournisseurs, nous attendons le respect des principes définis par le présent code de conduite.

Nous sommes tous dans l'obligation de nous conformer à ce code de conduite et de nous adresser, en cas de doute, aux instances compétentes en la matière (par ex. nos supérieurs hiérarchiques, le Lufthansa Group Compliance Office) afin de leur demander des suppléments d'information et des conseils. Aucune violation du code de conduite ne sera tolérée; toute violation fera l'objet de mesures disciplinaires et même, le cas échéant, de sanctions de la part des pouvoirs publics.



Harry Hohmeister

Member of the Executive Board
Hub Management



Ulrik Svensson

Member of the Executive Board
and Chief Financial Officer



Carsten Spohr

Chairman of the Executive Board
and CEO



Dr Bettina Volkens

Member of the Executive Board
Corporate Human Resources
and Legal Affairs



Thorsten Dirks

Member of the Executive Board
Eurowings and
Aviation Services





1 Nous respectons les règles de concurrence loyale

En tant que groupe d'entreprises à présence mondiale, nous sommes confrontés à une compétition permanente. Pour nous, la concurrence loyale est indispensable, car seule une compétition légitime et honnête peut assurer le succès durable de nos entreprises.

Par conséquent, un des principes de base du groupe Lufthansa consiste à assurer que l'ensemble de ses organes, responsables et salariés agit en conformité avec les règles de concurrence en vigueur.

Il nous tient à cœur de ne pas conclure, avec nos concurrents, ni de tolérer des arrangements quant aux prix, augmentations de prix, conditions ou capacités, bénéfices, marges bénéficiaires, coûts, méthodes de distribution et de marketing ou à d'autres facteurs liés à la compétition.

Nous nous interdisons les échanges illicites d'informations sensibles en matière de droit des ententes ainsi que les pratiques concertées vis-à-vis des concurrents.

De même, nous nous interdisons de conclure des arrangements portant sur la politique de non-concurrence, les restrictions de relations commerciales avec les fournisseurs, les remises d'offres dans le cadre d'appel d'offres ou la répartition de clients, marchés, territoires ou porte-feuilles de produit.



2 Nous combattons la corruption

Les entreprises du groupe Lufthansa et leurs salariés font preuve de responsabilité dans leurs agissements et s'engagent à lutter contre toute forme de corruption et de malhonnêteté.

Que ce soit au stade de création ou au cours de nos relations commerciales, seuls des critères neutres peuvent nous convaincre ; à aucun moment, nous ne nous laissons guider ni par nos intérêts ou rapports privés, ni par nos avantages personnels matériels ou immatériels. Notre objectif consiste à éviter d'emblée l'impression que des gratifications de tout genre puissent être comprises ou considérées comme une contrepartie d'un certain comportement souhaité, notamment dans nos rapports avec des agents publics.

Par conséquent, nous nous interdisons d'exiger, de promettre, d'accorder ou d'accepter tout avantage matériel ou immatériel en contrepartie de la fourniture de produits ou de prestations.

Par ailleurs, l'ensemble des organes, responsables et salariés des entreprises du groupe Lufthansa s'engage à prendre leurs décisions commerciales, libres de tout conflit d'intérêt, et exclusivement dans l'intérêt du groupe Lufthansa.

Selon nous, il y a conflit d'intérêt dès que la capacité de décision objective de la personne concernée pourrait être impactée par ses propres intérêts ou les intérêts de tiers et dès qu'il y a un risque que des décisions commerciales ne soient plus prises exclusivement pour le bien de notre entreprise.

Par conséquent, nous évitons des situations pouvant laisser penser à un conflit d'intérêt ou à une apparence de conflit d'intérêt.

Nous sommes conscients du danger que des dons, prestations de parrainage ou affiliations pourraient dissimuler des paiements assimilables à une corruption.

Des dons ou prestations de parrainage ainsi que des affiliations doivent être compatibles avec le droit en vigueur au sein des entreprises du groupe Lufthansa Group et avec nos principes internes. Par ailleurs, des dons et prestations de parrainage ainsi que les conclusions d'affiliations ne doivent pas être liés à des négociations contractuelles en cours ou la conclusion d'un marché.

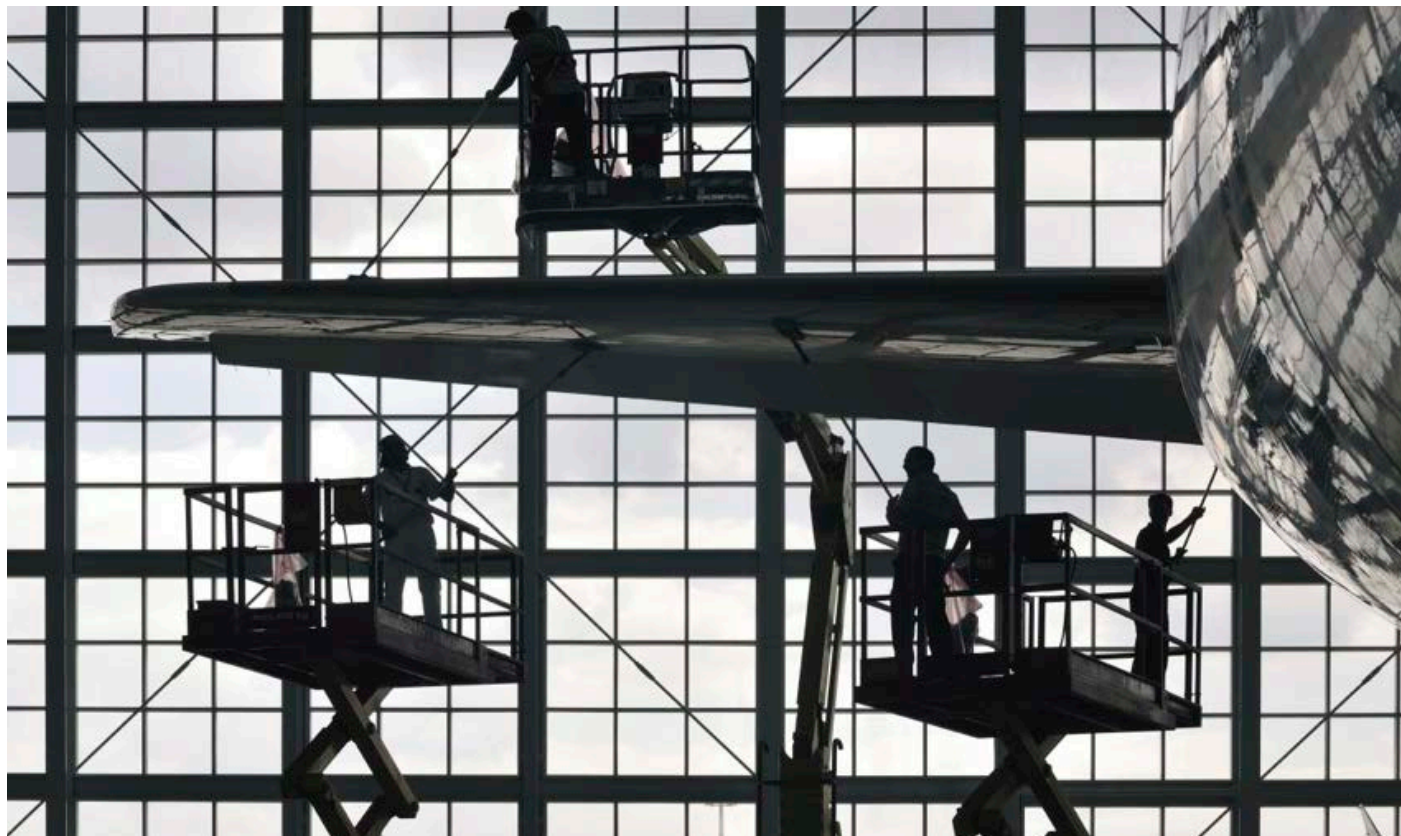


3 Nous respectons les dispositions relatives au commerce extérieur

Nos principes couvrent également le respect strict du régime des sanctions nationales ou internationales concernant des pays et des personnes (embargos). Pour des raisons de politique des affaires extérieures ou de sécurité, des embargos limitant la liberté du commerce extérieur par rapport à certains pays peuvent être ordonnés.

En ce qui concerne des contrats ayant comme objet l'octroi de moyens financiers et/ou de ressources économiques, nous assurons donc qu'il ne s'agit pas d'une violation d'embargos.

En tant qu'entreprise agissant au niveau mondial, nous nous conformons aux règlements de contrôle sur l'export actuellement en vigueur. L'ensemble des organes, responsables et salariés des entreprises du groupe Lufthansa doit prendre connaissance des règlements de contrôle sur l'import et l'export et s'y conformer.



4 Nous respectons les dispositions relatives aux abus de marché

Dans le cadre de nos activités, nous pouvons avoir accès à des informations qui n'ont pas été rendues publiques et qui concernent notre entreprise ou par exemple nos partenaires ; ces informations, si elles étaient rendues publiques, pourraient influencer les cours de manière notable. Les organes, responsables et employés ayant accès à des informations potentiellement privilégiées concernant le Groupe Lufthansa, sont consignés dans des listes de confidentialité ou d'initiés établies à cet effet et reçoivent des informations détaillées quant aux obligations légales liées à l'accès à de telles informations et aux conséquences juridiques en cas de transgression.

Nous sommes conscients de la responsabilité en matière de délit d'initié et de manipulation de marché interdits par la loi et nous soumettons à une obligation particulière de confidentialité et de réserve. Par conséquent, nous nous interdisons notamment d'utiliser des informations privilégiées à notre propre avantage ou de les communiquer à des tiers. Deutsche Lufthansa AG a mis en place un comité ad hoc pour vérifier et surveiller des faits pouvant relever du délit d'initiés.



5 Nous disposons d'un système de médiation

Afin de permettre des indications confidentielles concernant des délits potentiels ou des violations de lois ou de réglementations s'appliquant à nos affaires, le groupe Lufthansa a mis en place un système de médiation. Le médiateur du groupe Lufthansa est un avocat externe. Il transmet tout fait ayant trait à des affaires touchant à la conformité

au Lufthansa Group Compliance Office et à la Group Security. L'identité de l'informateur est divulguée au Lufthansa Group Compliance Office ou à des tiers exclusivement dans le cas où l'informateur l'autorise expressément ou qu'un organisme officiel l'exige.



6 Nous agissons en conformité avec les droits de l'homme, les normes de travail et les normes sociales

Nous estimons et respectons la dignité de nos employés, clients et partenaires. Dans nos activités, nous veillons à toujours agir en conformité avec les droits de l'Homme, les principes du Pacte Mondial des Nations-Unies et des normes du travail et sociales internationales reconnues. Ce faisant, nous refusons notamment le travail des enfants et le travail forcé ainsi que toute forme d'exploitation.

Nous n'acceptons aucune forme de discrimination du fait du sexe, de l'âge, de la couleur de peau, de l'origine, de la nationalité, de la confession religieuse, de l'orientation sexuelle, d'un handicap, des idées politiques et d'une activité syndicale.

Nous ne tolérons aucun harcèlement sexuel, notamment toute tentative de rapprochement ou d'abus non désirée réelle ou verbale.

Nous nous conformons au droit de libre réunion, de libre association et de négociation des conventions collectives ainsi qu'aux règles visant à assurer des conditions de travail équitables. Le libre choix de la profession, l'égalité des rémunérations ainsi que le droit au repos et aux congés payés sur une base régulière sont solidement ancrés dans notre culture d'entreprise. Il est pour nous primordial de développer et de préserver la santé et la sécurité de nos employés. Dans notre domaine de responsabilité, nous développons la sécurité sociale et respectons le droit à la liberté d'opinion et d'expression.



7 Nous attachons une grande importance à la protection de l'environnement

Nous nous sommes fixé pour mission de façonner en toute responsabilité une mobilité moderne et les services associés. Afin de réduire de manière continue les impacts de nos activités sur l'environnement, nous utilisons les ressources nécessaires aussi efficacement que possible et continuons à promouvoir le développement et la diffusion de technologies écologiques. A cette fin, le respect des directives environnemen-

tales du groupe Lufthansa ainsi que le maintien et le développement successif du système de gestion environnementale certifié et validé forment une base essentielle. En même temps, c'est un instrument prioritaire pour le pilotage et l'amélioration continue de notre performance environnementale.

8 Nous veillons à la sécurité des produits

Lors de la conception de nos produits et de la réalisation de nos prestations, nous veillons au respect d'exigences légales et internes à l'entreprise et accordons une

grande importance à n'utiliser que des produits de base et matériaux d'origine et d'aptitude dépourvus d'ambiguïté.



9

Nous protégeons les données personnelles et gardons les secrets commerciaux

Nous collectons, traitons et utilisons des données personnelles uniquement dans le but de satisfaire à des objectifs légitimes ou clairement définis, le cas échéant. Par ailleurs, dans un souci de confidentialité des données personnelles, nous posons des exigences aussi élevées en ce qui concerne l'utilisation, la conservation et la sauvegarde sécurisées des données et les transmettons à la seule condition qu'un motif légitime le justifie et que d'autres mesures de protection soient garanties à un standard élevé.

Le succès du groupe Lufthansa Group dépend aussi de la façon de laquelle des informations confidentielles sont traitées. Les données et informations dont nous pouvons avoir connaissance dans le cadre de nos activités, doivent être utilisées exclusivement dans le cadre autorisé. La divulgation des informations n'est admissible qu'après avoir atteint la certitude que le destinataire est habilité à recevoir ces informations.

10

Nous nous conformons aux lois relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent

Le blanchiment d'argent consiste à dissimuler des fonds de provenance illicite en les réinvestissant dans des activités légales afin de masquer l'origine criminelle de l'argent. Dans de nombreux pays, le blanchiment est un délit.

Le groupe Lufthansa ne tolère aucune violation des lois pour lutter contre le blanchiment d'argent ; il s'est fixé comme objectif de ne conclure des affaires qu'exclusivement avec des partenaires sérieux dont l'activité est conforme aux réglementations en vigueur.

11

Nous nous engageons à protéger les actifs de l'entreprise

Tout organe, tout responsable et tout salarié s'oblige à la gestion responsable des actifs des entreprises du groupe Lufthansa. Par principe, la propriété des entreprises doit être utilisée pour leurs seuls besoins. L'usage abusif à d'autres

fins, notamment des fins inappropriées personnelles, illégales ou autres fins non autorisée est prohibé.



Mentions légales

Deutsche Lufthansa AG
Lufthansa Group Communications
Direction: Andreas Bartels
Lufthansa Aviation Center
D-60546 Frankfurt / Main